

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 30 novembre 2015

11 Réserve parlementaire - demandes de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Meral JAJAN, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil souhaite mettre en place un projet d'amélioration de la qualité de vie au travail. Une obligation générale de sécurité incombe à tout employeur (article L41211-1 du code du travail). Il lui revient d'évaluer l'ensemble des risques auxquels ses agents peuvent être exposés. Cette évaluation doit impérativement prendre en compte les facteurs psychosociaux. Il doit par ailleurs mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger, dans le cadre de ces évaluations, la santé physique et mentale des agents.

D'une part, pour réaliser cette évaluation, il est nécessaire d'acquérir un logiciel d'évaluation et de suivi du climat social de la collectivité. Ce logiciel a pour but d'évaluer la satisfaction des agents sur un certain nombre de critères que nous aurons préalablement défini. On pourra par exemple évaluer l'ambiance de travail, la confiance en la collectivité, les relations managériales... L'objectif ne sera cependant pas seulement d'évaluer le ressenti de chacun mais également de fournir des outils pour gérer les dysfonctionnements (actions curatives), anticiper les différents changements (actions préventives) mais également valoriser les résultats de la politique sociale de la collectivité.

Le coût d'acquisition de ce logiciel serait de 26 200 € TTC.

D'autre part, dans le cadre de ce projet d'amélioration de la qualité de vie au travail, la ville de Creil souhaite améliorer les postes de travail de ses agents. Cette amélioration passe par l'ergonomisation des postes de travail administratifs et particulièrement par le remplacement des sièges standard par des fauteuils adaptés aux différentes morphologies de nos agents. La mise en place de ce matériel se fera après une étude des postes des agents concernés.

maintenant !

Le coût d'acquisition de ce matériel serait de 13 800 € TTC.

Il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 € afin de réaliser ce projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Logiciel	26 200,00 €
Ergonomie des postes de travail	13 800,00 €
Total des dépenses	40 000,00 €
Réserve parlementaire	20 000,00 €
Autofinancement communal	20 000,00 €
Total recettes	40 000,00 €

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la réserve parlementaire 2015 et de l'autoriser à réaliser ce projet.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 30 novembre 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre de la réserve parlementaire et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à réaliser ces projets.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, compte 020/1321/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15

et publication ou notification le 28/12/15

affiché le 16/12/15

CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe RALUY

2/2